

## **Comité Social d'Administration Local du 20 janvier 2023**

Le 1er Comité Social d'Administration Local (CSAL) s'est tenu, en deuxième convocation, sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques par intérim du Cher, Monsieur Marc GUAZZELI.

**FO-DGFIP** regrette que, 3 ans 1/2 après la publication de la loi instituant les CSA, aucun règlement intérieur ne soit rédigé et proposé aux élus.

### **CHER : 8 Emplois supprimés**

Le chiffre des suppressions d'emplois est tombé : 8 suppressions dans notre département.

**FO-DGFIP** vous a informé de la suppression de 850 emplois au plan national liée au Projet de Loi de Finances (PLF) 2023.

Entre 2013-2022 en national on est à 18 307 suppression d'emplois.

La surprise du chef est l'ajout de suppressions d'emplois liées aux gains de productivité, dues en fait à la suppression de missions (taxe d'habitation sur les résidences principales, contribution à l'audiovisuel public...), au recours à l'intelligence artificielle dans le contrôle fiscal notamment ...

Pour **FO-DGFIP** une grande partie de ces emplois est purement et simplement supprimée alors qu'ils auraient été les bienvenus dans nos services en manque d'effectif criant !!!

Bien que les agents aient été au rendez-vous suite à la crise COVID, qu'ils soient toujours présents pour répondre aux usagers, aux partenaires institutionnels, les discours et promesses d'une amélioration des conditions de travail est loin derrière nous.

La DDFiP 18 voit l'arrivée de 50 emplois avec l'opération de relocalisation de l'antenne des SIE des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arrondissements de Paris à VIERZON. Ces emplois ne sont pas des créations mais seulement des transferts avec 2 A+ 4 A 30 B et 14 C.

### **Détail des Suppressions 2023**

Les mouvements d'emplois par catégories sont les suivants :

<b>Catégories C</b>	<b>-5</b>
<b>Catégorie B</b>	<b>-3</b>
<b>Catégorie A</b>	<b>+1</b>
<b>IDIV</b>	<b>-2</b>
<b>IP</b>	<b>+1</b>
<b>Total</b>	<b>-8</b>

Si on affine par poste :

**Direction** : + 1 IP ; + 1 A ; - 2 A+

**SIE** : -1 B ; -1 C

**SIP** : - 3 C (dont 1 sur antenne Saint-Amand)

**SDIF** : -1 B

**SPFE** : -1 B ; -1 C

Force est de constater que ce sont les catégories C et B les plus touchées par les suppressions d'emplois. Évidemment rien ne justifie ces suppressions d'emplois et **FO-DGFIP** a voté contre.

## Document d'orientation en vue du contrat d'objectifs et de Moyens

Fin 2022, le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) conclu entre la DGFIP, le Secrétariat Général des Ministères économiques et financiers et la Direction du budget est arrivé à son terme.

Dans la perspective d'un nouveau contrat, et pour éclairer sa construction, le Directeur Général a souhaité une large réflexion des équipes sur l'avenir de la DGFIP : le Grand-Remue Méninges.

A l'issue de la consultation des agents, les améliorations relevant du niveau départemental ont été identifiées et examinées lors des CODIR pléniers. Un plan d'actions départemental a alors été construit autour de 4 thèmes (l'accueil, le pilotage de l'activité, la communication et les nouvelles organisations spatiales de travail) et sera mis en œuvre en 2023.

Au niveau national, le projet de nouveau COM 2023-2027 s'articule autour d'une partie métiers et d'une partie transverse, regroupant au total 7 axes.

La 1ère partie est structurée autour de la consolidation des missions de la DGFIP, en développant ses actions de services et de conseils :

- \* *missions régaliennes : gestion publique, gestion fiscale, lutte contre la fraude fiscale ;*
- \* *les services proposés aux usagers et partenaires ;*
- \* *les conseils offerts aux usagers particuliers, professionnels et aux partenaires.*

La 2ème partie est articulée autour des problématiques transverses de la DGFIP pour qu'elle puisse mener à bien sa transformation :

- \* *le système d'information ;*
- \* *l'éco-responsabilité ;*
- \* *les ressources humaines ;*
- \* *le pilotage de la performance et du changement*

Autant le dire tout de suite il n'y a qu'un seul objectif : supprimer des emplois et qu'un moyen : une propagande abjecte avec notamment le fameux « grand remue-méninges » ou comment demander aux agents de se tirer une balle dans le pied.

**FO-DGFIP** s'est opposé à cette opération de communication de la DG du « grand remue-ménages ».

Pour **FO-DGFIP** il est bon de rappeler une nouvelle fois que les agents de la DGFIP demandent l'arrêt des suppressions d'emplois et des réorganisations pour pouvoir assurer leurs missions dans des conditions normales. Ils attendent également la revalorisation salariale qui leur est due, et pas seulement les 3,5 % que l'État a finalement lâché. Ils attendent aussi d'être entendus quand il s'agit du réaménagement de leurs locaux de travail. Et ce n'est pas le fonds alloué à l'amélioration du cadre de vie qui fera passer l'amère potion du NRP.

Force est de constater que la synthèse de cet exercice, mise en ligne sur Ulysse, conforte les positions que **FO-DGFIP** n'a eu de cesse d'exprimer lors des CTL Successifs :

- « *les agents éprouvent le besoin d'une pause dans les réorganisations structurelles* »
- « *perte de sens* »
- « *Difficulté à faire équipe dans les services divisés en siège et antenne ainsi qu'avec le développement du télétravail* »
- « *les agents font état d'une grande inquiétude concernant le devenir des SIP après les réformes les ayant impactés ainsi que celles à venir* »
- « *de nombreuses tâches qui ont un intérêt pour les services de contrôles ne semblent plus suivies de façon optimale par les services de gestion qui ont subi de lourdes réductions d'effectifs* »
- « *le rythme rapide des réformes et des transformations de la DGFIP génèrent des inquiétudes chez les agents et les cadres tant pour l'exercice de leurs missions que pour l'évolution des carrières* »
- « *la transformation du réseau a entraîné une perte de savoir faire* »
- « *les suppressions d'emplois ont amené les services à supprimer certaines tâches ou certains contrôles* »
- « *les agents font remonter une perte de sens du service public et de l'intérêt de leur mission à cause des restructurations lourdes* »
- « *le manque d'effectif est également très souvent cité tout comme la perte de sachant* »
- « *les agents demandent également à ce qu'une attention soit portée à leurs conditions de travail* »

Les questions des rémunérations, des modalités de mutations, de mobilité géographique subie ou de mobilité fonctionnelle peu valorisée sont également soulevées.

Il suffirait de relire les PV de CTL de ces dernières années pour constater que les représentants **FO-DGFIP** ont régulièrement alerté sur ces points. Il n'y a donc rien de nouveau, mais la DGFIP aura donné l'impression de s'intéresser à ses agents...

**FO-DGFIP** constate que certaines d'entre elles rejoignent ses revendications :

- le droit au retour dans le département d'origine pour les promotions, par concours ou par sélection.
- le bénéfice de l'indemnité de résidence
- redonner des perspectives d'évolution aux agents en termes de rémunération
- réaffirmer la mission d'accueil à la DGFIP
- stabiliser les structures

Nous sommes assez pessimistes, car pendant que les personnels se sont exprimés, le NRP s'est poursuivie, les relocalisations de services se sont poursuivies.

Pour la DG, tout ira à son terme. **Pendant le « grand remue-ménages », elle continue son grand ménage...**

## Questions diverses

**FO-DGFIP** a souhaité demandé un point sur la réforme dite RGP (Responsabilité des gestionnaires publiques) mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**FO-DGFIP** dénonce le silence inquiétant de la DGFIP sur cette réforme majeure.

Les nombreuses zones d'ombre de la RGP suscitent l'inquiétude sur le peu d'agent qui sont au courant de cette réforme, il faut avouer que les fonctionnaires des collectivités locales ne sont pas mieux lotis.

**FO-DGFIP** rappelle que la RGP n'est pas qu'un simple ajustement technique mais qu'elle va bouleverser toute l'organisation de la DGFIP et bien au-delà et irriguer tous les métiers. L'administration semble découvrir que les agents de tout grade s'inquiètent de leur potentielle future mise en cause devant le juge financier.

**FO-DGFIP** a obtenu de la part du Directeur qu'une information soit faite aux agents du département.

Vos représentants en CSAL

Titulaire : BARDON Nicolas

Suppléant : JANSONNIE Franck